



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-101 Conseil municipal du 6 octobre 2025

Le **Lundi Six Octobre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME (arrivé à 19h08), Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE (arrivée à 19h15), Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Florent CAILLET, Fanny LE JALLE, Katharina THOMAS, Séverine LENOBLE, Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Florent CAILLET à Mireille LOIRAT, Fanny LE JALLE à Patrice GOUDE, Katharina THOMAS à Myriam RIALET, Séverine LENOBLE à Camille FRESNEAU, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 30 septembre 2025
Date de la publication : 8 octobre 2025

2025-101 CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT COMITE DES ŒUVRES SOCIALES 44 (COS44)

Rapporteur : Isabelle BOURSE

Le COS44 s'occupe des œuvres sociales de 222 collectivités dont la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

Depuis plusieurs années, il a mis en place des partenariats avec plusieurs centres culturels de Loire-Atlantique et il a intégré le Théâtre Quartier Libre d'Ancenis dans le cadre d'un partenariat pour la saison 2024-2025. Il souhaite renouveler ce partenariat pour la saison culturelle 2025-2026 et potentiellement les suivantes.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition de places de spectacle au Théâtre Quartier Libre pour les adhérents du COS44 ;

CONSIDÉRANT une plus grande communication autour de la saison culturelle du Théâtre Quartier Libre engendrée par ce partenariat ;

Après avis de la commission culture, patrimoine historique, naturel et culturel en date du 23 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

DECIDE de contractualiser le partenariat avec le COS 44.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier la convention de partenariat 2025-2026 et les suivantes.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Bruno FOUCHER

Cécile BERNARDONI

Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :

07 OCT. 2025

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Convention de partenariat

Etablie entre :

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Fonction Publique Territoriale et des Etablissements Publics de Loire-Atlantique (COS 44)

Minopolis- Bat B. - 8 rue des Bruyères

44400 Rezé

N° Siret :

Représenté par M. Squelard en sa qualité de Président

Et :

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon - Théâtre Quartier Libre

Place Maréchal Foch – CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

N° Siret : 200 083 228 00102

Licences : L-R-2023-003341 L-R-2023-003342 L-R-2023-003343

Représentée par Monsieur Rémy ORHON, en sa qualité de Maire

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat établi entre le COS 44 et le Théâtre Quartier Libre afin de faire bénéficier les adhérents du COS 44 de tarifs préférentiels sur des spectacles proposés par le partenaire.

Article 2 : Détail de l'offre pour la saison culturelle 2025-2026 :

- Six spectacles sont proposés par le théâtre (annexe 1) ;
- Les tarifs proposés sont des tarifs réduits pour les adultes et des tarifs moins 26 ans.
- Quinze places sont pré-réservées pour chacun des six spectacles.

- Le COS 44 peut vendre au maximum 15 places par spectacle ;
- Le COS 44 gère la vente des billets qui seront subventionnés à hauteur de 50% ;
- L'arrêt des ventes se fait un mois avant la date du spectacle ;
- La liste des ventes datée, tamponnée, certifiée exacte et signée est envoyée au Théâtre Quartier Libre dès l'arrêt des ventes ;

- Le Théâtre établit une facture correspondant au nombre de places vendues dans le mois précédent le spectacle ;
- Les places vendues seront soit disponibles le soir de la représentation, à l'accueil-billetterie, soit envoyées au COS 44 par voie dématérialisée ;
- Le Théâtre Quartier Libre remet en vente les places restantes non vendues.

Article 3 : Obligation de l'association

Le COS 44 s'engage à diffuser à ses adhérents les informations concernant les spectacles proposés par le Théâtre Quartier Libre par tout moyen à sa disposition (newsletter, site internet, ...).

Article 4 : Durée

La présente convention prend effet à la date de signature par les deux parties et expirera à la fin de mois de juin 2026.

Article 5 : Conditions financières

La présente convention comprend un engagement financier du COS 44. Les règlements seront effectués par virement bancaire à réception des factures.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le

Pour La commune d'Ancenis-Saint-Géréon
Rémy ORHON,

Maire

Pour Le COS 44
Philip Squelard,

Président

ANNEXE 1

SPECTACLES	DATE	TYPE	TARIFS	DATE DE RÉTROCESSION
Exit – Compagnie Année 1986	Jeudi 6 novembre 2025 à 20h30	Théâtre	Tarif réduit partenaire COS 44 : 19 € Tarif moins de 26 ans : 13 €	09/10/25
Non Solum – Sergi Lopez	Vendredi 14 novembre 2025 à 20h30	Humour, théâtre	Tarif réduit partenaire COS 44 : 34 € Tarif moins de 26 ans : 21 €	24/10/25
Candide 1.6 – Cie 1.5	Mardi 18 novembre 2025 à 20h30	Danse	Tarif réduit partenaire COS 44 : 14 € Tarif moins de 26 ans : 8 €	21/10/25
A4 (comme la feuille) – Chicos Mambo	Vendredi 6 février 2026 à 20h30	Danse	Tarif réduit partenaire COS 44 : 24 € Tarif moins de 26 ans : 15 €	09/01/26
Clou + Sammy Decoster	Vendredi 13 février 2026 à 20h30	Concert pop, chanson, folk	Tarif réduit partenaire COS 44 : 19 € Tarif moins de 26 ans : 13 €	16/01/26
Quand je serai grande, je serai Patrick Swayze – Chloé Oliveres	Vendredi 10 avril 2026 à 20h30	Théâtre & humour	Tarif réduit partenaire COS 44 : 14 € Tarif moins de 26 ans : 8 €	13/03/26